



Procès-verbal du Conseil d'Administration du CIAS Mercredi 21 janvier 2026

Le mercredi 21 janvier 2026 à 18 h,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du mercredi 14 janvier 2026 pour la séance du mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni à la Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BARCO Paolina, DALIA Dominique, DEMONNAZ Aïcha, FRESNO Martine, LEDUC Annie, RERAT Danielle, SIMON Marie-Dominique, VIVET Gilles.

Pouvoirs : GUICCIARDI Nadine.

Absents et excusés : BLANC-TAILLEUR Fabienne, FAVRE Sandra, PANNEKOUCKE Fabrice.

Secrétaire : Christian BERNARD, Directeur Général des Services du CIAS Cœur de Tarentaise.

La Vice-Présidente, Madame Annie LEDUC, ouvre la séance à 18 h, en procédant à l'appel et constate que le quorum est atteint.

★ ★ ★ ★ ★

1. Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration du CIAS du 2 décembre 2025

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal.

★ ★ ★ ★ ★

2. Création d'un emploi permanent d'infirmier(ère) – Pôle Domicile

La Vice-Présidente donne la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Bernard expose la nécessité de créer un emploi permanent d'infirmier(ère) à compter du 15 janvier 2026, rattaché au pôle Domicile. Ce poste a vocation à intervenir de manière transversale sur les activités de soins et d'aide à domicile, afin :

- de réduire le recours coûteux aux infirmiers libéraux,
- de renforcer la continuité et la sécurité des soins,
- d'assurer un appui aux équipes et à l'encadrement,
- de contribuer à la coordination des parcours des bénéficiaires sur le territoire.

Il est précisé que ce poste est autofinancé dans l'organisation actuelle et pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, à défaut, par un agent contractuel titulaire du diplôme d'État infirmier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent d'infirmier(ère) à temps complet,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★★

3. Création d'un emploi d'agent social – régularisation de situation statutaire

La Vice-Présidente expose la création d'un emploi d'agent social de catégorie C, afin de permettre la régularisation administrative d'une agente titulaire actuellement en situation de disponibilité, occupant déjà les fonctions au sein du CIAS.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un recrutement nouveau mais d'une mesure de portage statutaire, sans surcoût pour la collectivité.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- de créer l'emploi correspondant,
- de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★★

4. Affectation des résultats 2024 – Budget annexe EHPAD l'Arbé

La Vice-Présidente présente les corrections d'affectation du résultat 2024 du budget annexe EHPAD, conformément aux décisions des autorités de tarification.

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent des sections soins et dépendance, soit 1 838,39 €, en report à nouveau,
- de constater et reporter le déficit de la section hébergement, soit -49 126,95 €.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★★

5. Affectation des résultats 2024 – Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

La Vice-Présidente présente l'affectation du résultat 2024 du SSIAD, faisant apparaître :

- un déficit d'exploitation de –126 546,00 €,
- un excédent comptable d'investissement.

Il est proposé de reporter le déficit sur le compte de report à nouveau, conformément aux règles budgétaires applicables.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★★

6. Questions diverses

○ Évolutions organisationnelles et recrutements

Le Directeur Général des Services informe le Conseil :

- de la prise de fonctions de Monsieur Laurent LEROY en qualité de directeur de l'EHPAD, de la Résidence autonomie Notre Foyer et de la cuisine centrale
- de l'arrivée d'une nouvelle infirmière coordinatrice à temps complet à l'EHPAD,
- du recrutement prochain d'un chef de secteur pour l'aide à domicile,
- de la prise de fonctions prochaine de la nouvelle responsable des ressources humaines.

Ces recrutements visent à renforcer la professionnalisation, la qualité des pratiques et la préparation de l'évaluation externe à venir.

○ Situation RH – dossier accident antérieur

Il est indiqué que, concernant le dossier d'un agent décédé dans le cadre d'un accident de service, aucune procédure contentieuse n'est engagée à ce stade par la famille. Les démarches assurantielles sont en cours et les mesures de sécurisation ont été mises en œuvre.

○ Fonctionnement des établissements

Il est signalé que la situation d'occupation de l'EHPAD s'améliore, avec des admissions programmées dans les semaines à venir.

La séance est levée à 19 h 05.

Fait à SALINS-FONTAINE, le 21 janvier 2026

Pour le Président et par délégation,
Madame Annie LEDUC,
Vice-Présidente du CIAS CŒUR DE
TARENTEISE

